

(N^o 104.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 MAI 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de loi qui ouvre au Département de la Guerre un crédit provisoire de 5,000,000 de francs.

(Voir les N^{os} 196 et 199 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS ,

La discussion du Budget de la Guerre par la Chambre des Représentants n'ayant pu avoir lieu jusqu'à ce moment, et les deux crédits provisoires montant à 8,000,000 de francs alloués à ce Département par les lois du 31 décembre 1845 et 21 mars 1846, se trouvant maintenant épuisés, le Gouvernement s'est vu dans l'obligation de demander un troisième crédit de 5,000,000 de francs, indispensable pour assurer le service et la solde de l'armée; par ces motifs, votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi, nous ajouterons qu'il doit être bien entendu, ainsi que cela a été précédemment exprimé, *qu'il ne sera apporté aucun changement au tarif actuel des traitements et solde, aussi longtemps que la législature n'aura pas statué sur cet objet.*

Le Baron DE POTESTA DE WALEFFES

Le Comte DE RENESSE BREIDBACH.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE.

D'AHÉRÉE.

ED. DE ROUILLÉ, Rapporteur.